



Travailler 7h continue sans pose

Par winnie

bonjour,je travaille tous les jours de 7h30 a 14h30 sauf weekend je suis assistante de vie a mis temps sur mon contrat mais faisant tous de même 148h dans le mois.est je droit a une pause étant donné que je travail 7h d affilé sans pose ni repas.merci de votre reponse

Par janus2

Bonjour,
Le code du travail prévoit une pause minimum de 20 minutes après au plus 6 heures de travail.
La convention collective applicable peut être encore plus généreuse...

Article L3121-16

Modifié par LOI n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 8 (V)

Dès que le temps de travail quotidien atteint six heures, le salarié bénéficie d'un temps de pause d'une durée minimale de vingt minutes consécutives.